



# Les services publics

- 5 Les numéros d'urgence
- 8 Connaître la Mairie
- 10 Le conseil municipal
- 14 Les services municipaux
- 19 Autres établissements
- 21 Vos démarches administratives
- 29 Votre sécurité
- 30 Adresses utiles

# > CONNAÎTRE

## la mairie



### L'Hôtel de Ville

Place Formigé  
83600 Fréjus  
Standard : 04 94 17 66 00  
Accueil : 04 94 17 66 93  
Fax : 04 94 17 66 99  
[www.ville-frejus.fr](http://www.ville-frejus.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.  
Le samedi de 8h30 à 12h  
pour les déclarations de naissance  
et de décès.

### Les annexes de la mairie dans les quartiers

Fréjus est particulièrement étendue  
et pour vous faciliter la vie, des annexes  
de la Mairie sont à votre disposition  
dans les quartiers.

Vous pouvez y effectuer de nombreuses  
démarches : carte d'identité, passeport,  
carte grise, permis de conduire, autorisation  
de sortie du territoire, recensement militaire,  
liste électorale, légalisation de signature,  
certificat de vie et de concubinage,  
attestation d'accueil, réception des demandes  
d'actes d'état civil, réclamations diverses.

## La Tour de Mare

*Maison de quartier*

*Tél. 04 94 53 26 86*

Lundi à jeudi : 8h30 - 12h30  
et 13h30 - 17h30.

Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30.

Samedi : 9h - 12h.

## La Gabelle

*Le Brisbane*

*Tél. 04 94 51 27 49*

Mercredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30.

Vendredi : 8h30 - 12 h 30 et 13h30 - 16h30.

## Saint-Aygulf

*Centre Administratif*

*Tél. 04 94 52 60 40*

Lundi au jeudi : 8h30 - 12h30  
et 13h30 - 17h30.

Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30.

## Fréjus-Plage

*Bd de la Libération*

*Tél. 04 94 17 27 93*

Lundi et mercredi : 8h30 12h30  
et 13h30 - 17h30.

## Villeneuve

*Maison de quartier*

*Tél. 04 94 52 23 49*

Mardi et jeudi : 8h30 - 12h30  
et 13h30 - 17h30.

## Caïs

*Salle polyvalente*

*Tél. 04 94 40 86 48*

Mardi et jeudi : 8h30 - 12h30  
et 13h30 - 17h30.

## Saint-Jean de Cannes

*Salle polyvalente*

*Tél. 04 94 40 38 44*

Lundi : 8h30 - 11h

Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h.

Samedi : 10h30 - 12h30.



# > LE CONSEIL municipal



**Elie BRUN**

Le Maire

## Les adjoints



**Maurice ACCARY**

► **Premier adjoint**

Urbanisme et habitat, cadastre, patrimoine foncier, forêt, affaires militaires, sécurité et police.



**Michèle GUILLERMIN**

► **2<sup>ème</sup> adjoint**

Affaires sanitaires et sociales, politique de la Ville, logement et jumelages.



**Jean-Claude TOSELLO**

► **3<sup>ème</sup> adjoint**

Développement économique, zones d'activités, emploi, contentieux, baux, adjudication.



**Giselle THOLLET-PAYSANT**

► **4<sup>ème</sup> adjoint**

Budget, finances.



**Philippe MOUGIN**

► **5<sup>ème</sup> adjoint**

Tourisme, animation et culture.



**Francis BARBERO**

► **6<sup>ème</sup> adjoint**

Agriculture, ordures ménagères, transports (service du Cadre de Vie).



**Jacqueline ADAMY**

► **7<sup>ème</sup> adjoint**

Affaires scolaires, personnel communal.



**Francis TOSI**

► **8<sup>ème</sup> adjoint**

Marchés publics, contrats et concessions.



**Sylviane BRISCADIEU**

► **9<sup>ème</sup> adjoint**

Enfance et petite enfance, Etat civil, réglementation, affaires générales, population.



**Claude FOURNET**

▶ 10<sup>ème</sup> adjoint  
Sport et jeunesse.



**Daniel GENOVESI**

▶ 11<sup>ème</sup> adjoint  
Commerce, artisanat, foires et marchés,  
circulation, stationnement, occupations  
du domaine public, signalétique.



**Paul FERRANDINI**

▶ 12<sup>ème</sup> adjoint  
Quartiers et Travaux  
(service du Cadre de Vie)



**Mireille DE STEFANO**

▶ 13<sup>ème</sup> adjoint  
Quartier de Saint-Aygulf



**Odile MONEGER**

▶ 14<sup>ème</sup> adjoint  
Quartier du centre ancien.



**Jacques MIGNON**

▶ 15<sup>ème</sup> adjoint  
Quartier de Caïs.



**Elisabeth  
GAILLARD-LENOIR**

▶ 16<sup>ème</sup> adjoint  
Quartier Magdeleine Valescure Gallièni.



**Pascal PIPITONE**

▶ 17<sup>ème</sup> adjoint  
Quartier de Villeneuve.



**Gérald SOCCOJA**

▶ 18<sup>ème</sup> adjoint  
Environnement, espaces naturels,  
lacustres et littoral  
(service Cadre de Vie).

## Les conseillers municipaux

Rappelons que les conseillers municipaux n'ont pas de délégations pleine et entière, soit ils sont placés sous l'autorité du Maire soit sous celle d'un adjoint.



Jean BERTRAND



Léoarco CALITRI



Fernand NIETO



Roger LEDIRAC



Monique BLETERER



Françoise BLESIOUS



Anne-Marie SOLER



Marie-Hélène BASSET



Rose-Marie FAR



Danièle MATHIAU



Richard BENHAMOU



Lydia RIGAILL



Mounia ABBAD  
ANDALOUSSI



Michaël BULLARA



Hafida RAMI

## Les conseillers municipaux de l'opposition



Cédric LOGELIN



Alain FORTUIT  
(Fréjus Solidaire)



Monique PROT  
(Fréjus solidaire)



Marie-Angèle FAY  
(Fréjus Solidaire)



Gillette  
MARCO-ABRIEU  
(Rassemblement pour Fréjus)



Sylvain FERRUA  
(Rassemblement pour Fréjus)



Jean-Pierre MAURIN  
(Fréjus Vert demain)



Françoise CAUWEL  
(Fréjus Vert demain)

# > LES SERVICES MU

## Le Cabinet du Maire

- ▶ **SECRETARIAT DE M. LE MAIRE**  
*Tél. 04 94 17 66 30 - 33*
  
- ▶ **SECRETARIAT DE M. LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**  
*Tél. 04 94 17 66 39*
  
- ▶ **DIRECTEUR DE CABINET  
ET DE LA COMMUNICATION : Philippe MICHEL**  
*Tél. 04 94 17 66 33 - 34 - 35*
  
- **CHARGÉS DE MISSION**  
Publications : Dominique BRUN  
Relations publiques : Marion DUBREUIL  
*Tél. 04 94 17 66 34 - 35*
  
- **DÉMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNETÉ**  
Responsable : François GRAS  
*Tél. 04 94 17 67 91*

## La Direction Générale des Services

- ▶ **DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES :**  
**Gérard DAUGREILH**  
*Tél. 04 94 17 66 69*
  
- ▶ **ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES SERVICES : Robert ICARD**  
Pôle finances, économie  
et services fonctionnels.  
*Tél. 04 94 17 66 25*
  
- ▶ **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT :**  
**Michel PERRAULT**  
Pôle services à la population.  
*Tél. 04 94 51 76 08*
  
- ▶ **DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES  
TECHNIQUES : Alain THOMAS**  
Pôle technique et cadre de vie.  
*Tél. 04 94 51 91 02*
  
- ▶ **DIRECTEUR DES GRANDS PROJETS :**  
**Luc FONTAINE**  
*Tél. 04 94 17 66 71*
  
- **CHARGÉS DE MISSION**  
Sécurité : Marc BOTTI  
*Tél. 04 94 17 66 33*  
Politique de la Ville : Bernard PLANTAVIN  
*Tél. 04 94 51 97 42*

# MUNICIPALES

## à votre service

### Les services rattachés au Directeur Général

#### ► AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan local d'urbanisme et cadastre.  
Directrice : Jacqueline MARCO

*Hôtel de Ville*

*Tél. 04 94 51 66 43*

#### • HABITAT, FONCIER ET LOGEMENT

Responsable : Marie-Christine DEBIEVRE

*Tél. 04 94 51 67 40*

#### ► APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Permis de construire, déclarations  
de travaux. Responsable : Pierre COLOMAR

*Hôtel de Ville*

*Tél. 04 94 17 66 85*

#### ► INFORMATIQUE

Informatique, base de données urbaines,  
téléphonie.

Directrice : Marie-Hélène DIMITROFF

*Hôtel de Ville*

*Tél. 04 94 17 66 81*

#### ► RESSOURCES HUMAINES

Directrice : Céline CHABRILLAT

*58, rue de la Juiverie*

*Tél. 04 94 17 67 06*

#### ► POLICE MUNICIPALE

Chef de la police : Bernard GELEZUINAS

*640, rue des Batteries*

*Tél. 04 94 51 97 00*



## Pôle finances, économie et services fonctionnels

### ► COMMANDE PUBLIQUE

Directeur : Christina REINERL

*Centre Administratif  
68, av. de Provence  
Tél. 04 94 17 66 59*

### • CONTRATS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

Responsable : Marcel SABBAH

*Hôtel de Ville  
Tél. 04 94 17 67 38*

### • GESTION DES STOCKS

Responsables : Sandrine PIOU  
et Philippe PERRIN

*Centre administratif  
37, bd de la mer  
Tél. 04 94 51 67 18*

### • MARCHÉS PUBLICS

Responsable : Annie LESTOQUOY

*Centre Administratif  
168, av. de Provence  
Tél. 04 94 17 67 64*

### ► DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE ET CONTENTIEUX

Directeur : Jean-Pascal SANTROT

*85, rue de Bausset  
Tél. 04 94 17 67 36*

### ► DOMAINE PUBLIC MARITIME

Directeur : Jean-Luc EPURON

*Hôtel de Ville  
Tél. 04 94 51 76 08*



### ► FINANCES

Directrice : Nadine TOSI

*Hôtel de Ville  
Tél. 04 94 17 66 91*

### ► INTERCOMMUNALITÉ

Relations avec les syndicats intercommunaux.

Responsable : Danièle SOLER

*Centre administratif  
168, av. de Provence  
Tél. 04 94 17 67 48*

### ► STATIONNEMENT

Responsable : Marcel SABBAH

*Hôtel de Ville  
Tél. 04 94 17 67 38*

## Pôle services à la population

### ► ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Etat civil, élections affaires militaires, démarches administratives, service des étrangers, mairies annexes.  
Directrice : Jacqueline REINER

*Hôtel de Ville  
Tél. 04 94 17 67 33*

### ► AFFAIRES SCOLAIRES

Ecoles maternelles et primaires.  
Directrice : Françoise BRUN

*Centre administratif - 168, av. de Provence  
Tél. 04 94 17 66 89*

### ► ANIMATION

Relations avec les associations.  
Responsable de la logistique : Gisèle BRUCY  
Responsable des salles : Nicole MABILLAT

*Centre administratif - 168, av. de Provence  
Tél. 04 94 51 76 20*

### ► ARCHIVES MUNICIPALES

Conservation des archives, classement, généalogie et consultation sur place.  
Responsable : Jacqueline FERNANDEZ

*391, rue Louis Lépine - ZI du Capitou  
Tél. 04 94 40 82 79*

### ► COMMERCE ET ARTISANAT

Relations avec les commerçants et artisans, circuit des métiers d'art.  
Responsable : Christine LEJEUNE

*85, rue de Bausset  
Tél. 04 94 51 76 01*

### ► DOCUMENTATION

Responsable : Josiane CONNAN

*Centre administratif - 168, av. de Provence  
Tél. 04 94 17 67 74*

### ► ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Crèches et centres de loisirs  
Directrice : Céline CHABRILLAT

*Centre administratif  
168, av. de Provence  
Tél. 04 94 17 67 84 - 82*

### ► INSTITUTIONS MUNICIPALES

Police administrative, fourrière, objets trouvés, marchés, conseils municipaux.  
Directeur : Jean-Luc EPURON

*Hôtel de Ville  
Tél. 04 94 17 66 41*

### ► JEUNESSE ET SPORTS

Gestion des équipements sportifs, sport scolaire, école municipale de sport, relations avec les associations.  
Directeur : Jacques PETRONI

*Base Nature - bd de la mer  
Tél. 04 94 51 97 40*

### ► MÉDIATHÈQUE

Conservateur : Catherine LECAT

*Villa Marie  
Tél. 04 94 51 01 89*

### ► PATRIMOINE

Archéologie, gestion des monuments historiques, animation du patrimoine.  
Conservateur : Michel PASQUALINI

*51, rue Aubenas  
Tél. 04 94 53 82 47*

### ► PÔLE ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL

Futur musée archéologique départemental.  
Directrice : Chérine GEBARA

*Le Clos de la Tour  
17, rue Gustave Bret  
Tél. 04 94 44 23 96*

## Pôle technique et cadre de vie

### ● CADRE DE VIE

Directeur général : Alain THOMAS

*Centre technique municipal  
196, bd de la mer  
Tél. 04 94 51 91 02*

### ▶ ESPACES VERTS

Responsable : Yves PLANCO

*Centre technique municipal  
196, bd de la mer  
Tél. 04 94 51 91 05*

### ▶ ESPACES NATURELS

Responsable : Josiane SABBAAH

*295, rue Jean-Jaurès  
Tél. 04 94 51 88 00*

### ▶ GESTION DE LA FORÊT ET DÉBROUSSAILLEMENT

Responsable : Gérard TOPENOT

*295, rue Jean-Jaurès  
Tél. 04 94 51 88 04*

### ▶ GESTION DES PLAGES

Responsable : Jean-Luc EPURON

*Hôtel de Ville  
Tél. 04 94 51 76 08*

### ▶ PROPRETÉ

Responsable : Marcel SABBAAH (relations prestataires)

*Hôtel de Ville  
Tél. 04 94 17 67 38*

Centre technique : Lucien AGNEL

*Centre technique municipal  
1196, bd de la mer  
Tél. 04 94 51 91 39*

### ▶ SÉCURITÉ DES PLAGES

Responsable : Jean-François ANAVILLELA

*Centre technique municipal  
1196, bd de la mer  
Tél. 04 94 51 91 55*

### ● SERVICES TECHNIQUES

Directeur général : Alain THOMAS

*Centre technique municipal  
1196, bd de la mer  
Tél. 04 94 51 91 02*

### ▶ BUREAU D'ÉTUDES : TRAVAUX NEUFS

Responsable : Alain DESBROUSSES

*Tél. 04 94 51 91 02*

### ▶ BÂTIMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX NEUFS

Responsable : Alain POTTIER

*Tél. 04 94 51 91 62*

### ▶ BÂTIMENTS COMMUNAUX : TRAVAUX EN RÉGIE

Responsable : Francis AZEMA

*Tél. 04 94 51 91 62*

### ▶ MAINTENANCE VOIRIE ET RÉSEAUX

Responsable : Sylvain OSEDA

*Tél. 04 94 51 91 59*

### ▶ SIGNALISATION, TRAVAUX EN RÉGIE

Responsable : Sylvain ALPOZZO

*Tél. 04 94 51 91 42*

### ▶ VOIRIE : TRAVAUX EN RÉGIE

Responsable : Cyril CARANTA

*Tél. 04 94 51 91 82*

## Autres établissements

### ► CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Aide sociale légale et facultative, logement social, maintien à domicile et résidences pour les personnes âgées.

Directrice : Roselyne DONNAT

*168, avenue de Provence*

*Tél. 04 94 17 66 15*

### ► OFFICE DU TOURISME DE LA CULTURE ET DE L'ANIMATION

Accueil et promotion touristique, animation culturelle.

Directrice : Michèle BAGNASCO

*325, rue Jean-Jaurès*

*Tél. 04 94 51 83 83*

*www.frejus.fr*

### ► SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORT FRÉJUS

Directeur du port : Jean-Marie GARNIER

*Capitainerie du port*

*83606 Port-Fréjus cedex*

*Tél. 04 94 82 63 00*

*www.frejus.fr*

## Les services intercommunaux

### ► COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE FRÉJUS SAINT-RAPHAËL

Cet établissement public de coopération intercommunale est présidé en alternance par le maire de Fréjus et celui de Saint-Raphaël.

La Communauté d'Agglomération intervient dans les domaines suivants : développement économique, transports urbains, voirie et équipements sportif ou culturels d'intérêt communautaire, eau et assainissement, protection de l'environnement, politique de la ville...

*Communauté d'Agglomération*

*Fréjus - Saint-Raphaël*

*Rue des Châtaigniers (rond-point A. Karr)*

*83700 Saint-Raphaël*

*Tél. 04 94 19 31 00 - Fax 04 94 19 31 10*

*www.agglo-frejus-saintraphael.fr*

### ► SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

Le SEVE assure l'approvisionnement en eau potable de huit communes dont Fréjus.

Il possède deux usines de potabilisation (Gargalon et Le Muy).

En 2002, 17 126 020 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été produits dont 5 680 514 pour Fréjus.

*168, avenue de Provence*

*Tél. 04 94 17 66 95*

### ► SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROTECTION DU MASSIF FORESTIER

*168, avenue de Provence*

*Tél. 04 94 17 67 48*

### ► SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

*Rue des Châtaigniers*

*(rond-point A. Karr)*

*83700 Saint-Raphaël*

*Tél. 04 98 11 98 80*

# > VOS DÉMARCHES administratives

Vous pouvez effectuer vos démarches administratives à l'Hôtel de Ville ou dans une annexe de quartier (voir p. 8)

PIÈCES DEMANDÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
<b>Carte de combattant</b>	Préfecture de Toulon au service national des anciens combattants Avenue du 112 <sup>e</sup> régiment, BP1209 83070 Toulon		Gratuit
<b>Carte d'électeur</b>	Mairie	Pour l'obtenir, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune du domicile : - listes électorales françaises : carte nationale d'identité ou passeport français ; - listes électorales européennes ou municipales : carte de séjour membre de l'UE - justificatif de domicile	Gratuit
<b>Carte grise</b>	Mairie	- Pièces concernant le véhicule : demande d'immatriculation, certificat de cession, carte grise, contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans, attestation de non gage si hors Var, PV des Mines, Quitus fiscal pour la CEE ou certificat des Douanes... - Justificatifs d'identité de l'acheteur : carte d'identité ou passeport, permis de conduire - Autres pièces : photocopie du livret de famille, chèque ou mandat lettre...	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Carte nationale d'identité</b>	Mairie	- Présence obligatoire de l'intéressé - 2 photos d'identité - Justificatif de domicile - Acte de naissance, avec filiation complète - Livret de famille du demandeur	Gratuit

# SERVICES PUBLICS

PIÈCES DEMANDÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
<b>Carte d'invalidité civile</b>	Mairie (CCAS)	- Livret de famille ou extrait de naissance - Carte nationale d'identité - Carte et attestation Vitale - Justificatif de domicile - Certificat médical (formulaire à retirer en mairie) - Deux photos	Gratuit
<b>Carte d'invalidité des anciens combattants et victimes de guerre</b>	Préfecture de Toulon	- Une photo - Titre de pension et dernier talon de paiement en cas de renouvellement - Ancienne carte	Gratuit
<b>Certificat d'hérédité</b>	- Mairie du domicile du défunt ou de l'héritier mandataire (délivré pour un montant total de 5335,72€) - Tribunal d'instance pour une somme supérieure à 5335,72€	- Actes de naissance et de décès du défunt - Livret de famille du défunt - Pièce d'identité de l'héritier mandataire - Copie de la pièce d'identité et adresse des héritiers - Noms des organismes demandeurs et montant à percevoir pour chacun d'eux - Deux témoins majeurs de nationalité française n'ayant aucun lien de parenté entre eux, ni avec la personne décédée, munis d'une pièce d'identité.	Gratuit
<b>Certificat de nationalité française</b>	Tribunal d'instance		Gratuit
<b>Certificat de non-gage</b>	- Préfecture ou sous préfecture - Minitel au 3617 NON GAGE - Internet sur <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>	- Imprimé correspondant - Photocopie de la carte grise	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Certificat de non-imposition</b>	Centre des impôts	- Délivré automatiquement aux personnes non imposables	Gratuit
<b>Certificat de scolarité</b>	Directeur de l'école de votre enfant		Gratuit
<b>Certificat de vaccination</b>	Praticien qui effectue le vaccin	- Carnet de santé	

PIÈCES DEMANDÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
<b>Copie conforme</b> Uniquement lorsque l'original émane d'une autorité officielle et que la copie conforme est exigée par une autorité étrangère	Mairie	- Document original et sa photocopie	Gratuit
<b>Copie d'acte de mariage</b>	Mairie du lieu de mariage	- Noms/prénoms/date du mariage - Photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité - Pour une copie intégrale avec filiation, indiquer la filiation, celle-ci ne peut être remise qu'à l'intéressé, ses ascendants ou ses descendants	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Déclaration de changement de domicile</b> (délivrée pour le passage en douane de votre mobilier)	Mairie Pour les personnes étrangères, s'adresser à la sous-préfecture à Draguignan	- Carte d'identité ou passeport français délivré par les autorités françaises - Justificatif de domicile (EDF) récent - Adresse à l'étranger	Gratuit
<b>Déclaration de concubinage</b>	Mairie	- Pièce d'identité de chacun des concubins délivrée par les autorités françaises - Justificatif de domicile aux 2 noms - Deux témoins majeurs sans lien de parenté ni entre eux ni avec les intéressés, munis de leur pièce d'identité	Gratuit
<b>Déclaration de décès</b>	Mairie du lieu de décès (dans les 24h)	- Livret de famille du défunt - Certificat de décès établi par tout médecin - Livret de famille, acte de naissance ou toute autre pièce d'identité du défunt	Gratuit
<b>Déclaration de domicile</b> (délivrée si elle est réclamée par une autorité étrangère)	Mairie	- Pièce d'identité délivrée par les autorités françaises - Justificatif de domicile (EDF) récent	Gratuit

PIÈCES DEMANDÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
<b>Déclaration de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance (dans les 3 jours)	- Livret de famille ou carte d'identité - Déclaration de naissance délivrée par la maternité - Certificat d'accouchement - Acte de reconnaissance pour les parents non mariés ; si les parents sont étrangers : passeport de chacun des deux parents ou leur acte de naissance ou de mariage	Gratuit
<b>Duplicata du livret de famille</b>	Mairie du domicile	- Formulaire à remplir - Carte d'identité	Gratuit
<b>Extrait d'acte de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance	- Noms/prénoms/date de naissance - Photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité - Pour une copie intégrale avec filiation, indiquez la filiation, celle-ci ne peut être remise qu'à l'intéressé, ses ascendants ou ses descendants	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Extrait d'acte de décès</b>	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile du défunt	- Nom/prénoms/date du décès - Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité - Les copies des actes de décès peuvent être remises à tout requérant	Enveloppe timbrée et adresse
<b>Extrait d'acte pour les Français nés à l'étranger ou naturalisés</b>	Ministère des Affaires Etrangères Service Central de l'Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes	- Nom/prénoms/date et lieu de naissance, mariage ou décès (si possible référence de l'acte) - Indiquer la filiation - Joindre une copie de la carte d'identité ou d'un ancien acte de naissance délivré par cette administration - La demande peut être faite par Minitel : 3615 SCEC	Gratuit
<b>Extrait d'acte pour les Français nés dans les DOM-TOM</b>	Mairie du lieu de naissance	- Noms/prénoms/date et lieu de naissance, mariage ou décès (si possible référence de l'acte) - Indiquer la filiation	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse

PIÈCES DEMANDÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
<b>Extrait de casier judiciaire</b> <i>(sauf personnes nées dans les DOM-TOM)</i>	Casier judiciaire national 107, rue Landreau 44079 Nantes Cedex - Minitel : 3615 CJN - Internet : cjn.justice.gouv.fr	- Photocopie du livret de famille	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Extrait de casier judiciaire pour les personnes nées dans les DOM-TOM</b>	- Greffe du tribunal d'instance du lieu de naissance - Tribunal de grande instance	- Photocopie du livret de famille	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>- Fiche d'état civil</b> <b>- Fiche de nationalité française</b>	Documents supprimés suite au décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000 et sa circulaire d'application (JO du 28 décembre 2000). Elles sont remplacées par la présentation de l'original ou une simple photocopie des pièces nécessaires à leur établissement (carte d'identité, livret de famille...)		
<b>Légalisation de signature</b> <i>Uniquement lorsque la légalisation est exigée par une autorité étrangère ou prévue par un texte législatif</i>	Mairie du domicile	- Signature faite devant un employé municipal habilité - Présence du signataire obligatoire - Pièce d'identité délivrée par les autorités françaises - Justificatif de domicile récent - Document à légaliser	Gratuit
<b>Livret de famille de père ou mère célibataire ou parents célibataires</b>	Mairie du domicile	- Formulaire à remplir - Pièce d'identité	Gratuit
<b>Passeport</b> <i>(validité 10 ans)</i>	Mairie	- Formulaire à remplir sur place - 2 photos d'identité - Carte d'identité - Copie de l'acte de naissance ou livret de famille - Justificatif de domicile - Un document prouvant de la nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation...)	Timbre fiscal à 60€/10 ans pour les personnes majeures, 30€/5 ans pour les personnes mineures

# SERVICES PUBLICS

PIÈCES DEMANDÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
<b>Permis de construire et déclaration de travaux</b>	Mairie, pour toute construction à usage d'habitation ou non, pour des modifications extérieures apportées aux bâtiments existants, pour les reprises de gros oeuvre et les surélévations.		
<b>Recensement militaire</b>	Mairie (concerne le jeune garçon ou la jeune fille qui a atteint l'âge de 16 ans ; la démarche peut être faite par le représentant majeur si l'intéressé est mineur, ou par l'intéressé s'il est majeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de famille ou acte de naissance</li> <li>- Carte nationale d'identité de l'enfant</li> </ul>	Gratuit
<b>Sortie du territoire français (autorisation) pour les mineurs</b>	Mairie Service CNI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un des représentants légaux</li> <li>- Livret de famille ou acte de naissance</li> <li>- Carte nationale d'identité de l'enfant</li> <li>- Carte nationale d'identité du ou des représentants légaux</li> <li>- Eventuellement, jugement prouvant l'autorité légale sur le mineur concerné</li> <li>- Photocopie d'un justificatif de domicile</li> </ul>	Gratuit
<b>Validation et permis de chasser</b>	Armurier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'assurance responsabilité civile chasse</li> <li>- Permis de chasser</li> </ul>	Timbre fiscal acheté à la recette municipale en mairie
<b>Permis de conduire Demande de duplicata</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie</li> <li>- Préfecture de Toulon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire à remplir</li> <li>- Photocopie de la carte nationale d'identité, passeport ou extrait de naissance, pour les étrangers photocopie de la carte de séjour</li> <li>- 2 photos d'identité</li> <li>- Pour permis détérioré : permis usagé</li> <li>- Pour permis perdu ou volé : certificat de l'autorité qui a reçu la déclaration de perte ou vol</li> <li>- Pour changement d'adresse ou d'identité, le permis original doit être joint à la demande</li> <li>- Pour un duplicata d'un permis européen : joindre une attestation des autorités compétentes de l'Etat ayant délivré le permis de conduire</li> </ul>	Gratuit depuis le 1/10/03 Enveloppe timbrée à vos nom et adresse

PIÈCES DEMANDÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
<b>Visite médicale</b> (renouvellement poids lourd, suppression)	- Préfecture de Toulon - Sous-préfecture de Draguignan	- Dossier certificat médical - Renouvellement catégorie, carnet médical - Candidat à l'examen - Photocopie de la carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille - Photocopie du permis de conduire - Suite à la suspension ou annulation : photocopie de la décision judiciaire	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Echange de permis étranger</b>	Mairie	- Pour un Français : remplir le modèle 4, photocopie carte nationale d'identité ou passeport, 2 photos d'identité, permis de conduire étranger, preuve du séjour (6 mois minimum), traduction du permis étranger par un traducteur juré (TGI) - Pour un étranger : remplir le modèle 4, photocopie de la carte de séjour, 2 photos, permis de conduire étranger en original, traduction par un traducteur juré (TGI)	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Pour enregistrer un permis européen</b>	Mairie	- Remplir le modèle 4 - 2 photos d'identité - Photocopie du titre de séjour - Photocopie du permis - Lettre manuscrite	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Restriction permis D</b>	Mairie	- Remplir le modèle 4 - 2 photos d'identité - Photocopie de la carte nationale d'identité, ou passeport - Permis de conduire - Attestation de l'employeur	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse
<b>Conversion d'un permis militaire</b>	Mairie	- Remplir le formulaire «modèle 4» - Photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport - 2 photos en civil - Permis civil - Certificat de position militaire - Volet de conversion signé - Certificat de visite médicale	Enveloppe timbrée à vos nom et adresse



# > VOTRE SÉCURITÉ



## LA POLICE MUNICIPALE

Ses missions, de plus en plus importantes ces dernières années, complètent efficacement l'action de la Police nationale. L'îlotage participe de manière efficiente à la lutte contre la délinquance. Le territoire de la commune est divisé en neuf quartiers, dotés chacun d'un poste et d'une équipe d'îlotiers qui parcourent leur secteur et concentrent leurs efforts sur les zones et les heures sensibles. La police municipale mène aussi une action spécifique contre la vitesse et le bruit. Elle est dotée de brigades spécifiques (équestre, moto, cynophile, contrôles routiers et lutte anti-bruit).

640, rue des Batteries  
Tél. 04 94 51 97 00 (24h/24)

### DEUX NUMÉROS VERTS

à votre service

- Service îlotage : 0 800 20 83 22
- Problème de bruit : 0 800 83 22 22

### Les postes de police de quartier

Les îlotiers assurent une permanence du lundi au vendredi de 10 h à 11 h.

- Saint-Aygulf : Bureau municipal annexe
- Centre ville : Place Formigé
- Fréjus-Plage : Bd de la Libération Office du Tourisme
- Villeneuve : 63, rue de l'Argentière
- Tour de Mare : Bureau municipal annexe
- Saint-Jean de Cannes : Bureau municipal annexe
- Caïs : Bureau municipal annexe
- Sainte Brigitte : Maison de quartier L'Orée du Parc
- Sainte-Croix : Rue A. Sakharov

# > ADRESSES UTILES

## ADMINISTRATIONS

### ▶ CENTRE DES IMPÔTS

92, rue de l'Estérel  
Tél. 04 94 44 51 60  
Secteur Fréjus littoral : 04 94 44 52 07  
Secteur Fréjus Estérel : 04 94 44 52 06

### ▶ CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR

390, avenue des Lices - 83000 Toulon  
Tél. 04 94 18 60 60 - [www.cg83.fr](http://www.cg83.fr)

### ▶ CONSEIL RÉGIONAL

Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
Tél. 04 91 57 50 57 - [www.cr-paca.fr](http://www.cr-paca.fr)

### ▶ ANTENNE DU VAR DU CONSEIL RÉGIONAL

280, av. du Maréchal Foch  
BP 420 - 83055 Toulon cedex  
Tél. 04 94 92 46 00

### ▶ PRÉFECTURE DU VAR

Bd du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
83000 Toulon  
Tél. 04 94 18 83 83  
Serveur vocal permanent : 04 94 60 41 00

### ▶ TRÉSORERIE DE FRÉJUS

1196, boulevard de la Mer  
Tél. 04 94 52 99 52

### ▶ SOUS-PRÉFECTURE

1, bd du Maréchal Foch  
83300 Draguignan  
Tél. 04 94 60 41 00

### ▶ SÉCURITÉ SOCIALE

453, av. De Lattre de Tassigny  
N° à tarif spécial : 0 820 904 109

## JUSTICE

### ▶ ANTENNE JUSTICE MINEURS

272, rue Jean Jaurès  
Tél. 04 94 17 01 28

### ▶ CENTRE DE CONCILIATION

272, rue Jean Jaurès  
Tél. 04 94 52 21 69

### ▶ CONSEIL DES PRUD'HOMMES

272, rue Jean Jaurès  
Tél. 04 94 52 32 06

### ▶ PALAIS DE JUSTICE

272, rue Jean Jaurès  
Tél. 04 94 44 54 10

### ▶ PARQUET DU TRIBUNAL DE POLICE

Palais de Justice - 272, rue Jean Jaurès  
Fax : 04 94 51 30 87

### ▶ TRIBUNAL DE COMMERCE

272, rue Jean Jaurès  
Tél. 04 94 53 61 68

### ▶ TRIBUNAL D'INSTANCE

272, rue Jean Jaurès  
Tél. 04 94 44 54 10

## SERVICES PUBLICS

### ▶ A.N.P.E.

1196, boulevard de la Mer  
Tél. 04 94 51 86 60

### ▶ ASSEDIC CÔTE D'AZUR

62, rue de la Magdeleine BP 115  
N° à tarif spécial : 0 890 642 642

### ▶ EDF-GDF

Services Var accueil clientèle  
372, av. du Général Leclerc  
83700 Saint-Raphaël  
N° azur : 0 810 08 33 00

### ▶ FRANCE TÉLÉCOM

62, place Pierre Couillet  
83700 Saint-Raphaël  
N° gratuit : 0 800 83 10 14

### ▶ GÉNÉRALE DES EAUX

Centre d'appel service clients  
Tél. 0811 900 700

### ▶ LA POSTE :

#### - *Bureau Principal*

Avenue Aristide Briand  
Tél. 04 94 17 60 80

Renseignements guichet :  
04 94 17 60 90

Renseignements financiers :  
04 94 17 60 84

#### - *Annexe de La Gabelle*

395, rue Marcel Pagnol  
Tél. 04 94 17 19 67

#### - *Annexe du Centre ancien*

75, rue de la Juiverie  
Tél. 04 94 53 04 75

#### - *Annexe de Fréjus-Plage*

86, place de la République  
Tél. 04 94 51 19 07

#### - *Annexe de Villeneuve*

54, place des Rosiers  
Tél. 04 94 51 09 47

#### - *Annexe de la Tour de Mare*

Bureau municipal annexe  
Tél. 04 94 52 92 32